

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS, et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

ANNONCES LÉGALES

AVIS IMPORTANT Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Roubaix, sont reproduites gratuitement dans l'édition de cinq centimes et dans la Gazette de l'Europe.

PUBLICATIONS LÉGALES

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire, à Lannoy.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte, reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 92, recto, case 5.

montés dans tous les ateliers: 5^e Maison du directeur et maison de concierge, bureaux et dépendances et tout le matériel immeuble par destination consistant en:

A VENDRE

1^o Une machine à vapeur à balancier de 40 chevaux (Boyer); 2^o Une machine à vapeur de 40 chevaux (Boyer); 3^o Deux machines jumelles de 30 chevaux (Boyer) ensemble 60 chevaux;

A VENDRE

1^o Une machine horizontale de 30 chevaux (Boyer); 2^o Trois chaudières avec bouilleurs (Fontaine); 3^o Trois chaudières avec bouilleurs (Fontaine); 4^o Deux chaudières avec bouilleurs (Fontaine);

A VENDRE

1^o Une chaudière mit-tubulaire (Fontaine); 2^o 57 zitrages lin et étrages étoupés; 3^o 47 Banes à broches, dont 362 broches étoupées et 651 broches lin, formant ensemble 4938 broches de préparation;

A VENDRE

1^o Peigneuses (Comber et Honner) 1 cardé-bruisse et une doubleuse, 6 cardés lin, 11 tables à étaler le lin long à 5 et 6 rubans.

A VENDRE

pour sortir d'indivision Sur la mise-à-prix de trois cent mille fr., ci. 300,000 Le mercredi 1^{er} février 1882, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice.

A VENDRE

Le siège de la Société est établi à Lille. Le capital social est de vingt-cinq mille francs.

A VENDRE

Chacun des associés à la gérance et l'administration de la Société et peut faire usage de la signature sociale, mais cette signature n'engagera la Société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent; il ne peut être fait aucun emprunt en dehors des comptes-courants, aucune levée de fonds, ni aucun marché dépassant la somme de deux mille francs sans la signature des deux associés.

A VENDRE

La Société ne serait pas dissoute de plein droit par le décès de l'un ou de l'autre des associés.

A VENDRE

Chacun des associés à la gérance et l'administration de la Société et peut signer pour elle, mais cette signature n'engagera la société que lorsque l'obligation y sera relative, et il ne peut être fait aucun emprunt en banque ou chez des particuliers par compte-courant ou autrement, ni aucun découvert, sans la signature des trois associés.

A VENDRE

Les associés ont apporté à la société la jouissance pour tout le temps de sa durée des immeubles et matériel industriels leur appartenant; ils sont engagés à verser dans la caisse de la société les sommes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, et il a été stipulé que les bénéfices resteraient dans la société jusqu'à ce que le capital social atteigne le chiffre net de un million de francs.

A VENDRE

La société serait dissoute par le décès de deux associés.

A VENDRE

Pour extrait conforme audit acte des deux expéditions ont été déposées le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, l'une au greffe du tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice-de-Paix du canton de Lannoy, de-paix du canton de Lannoy, de-paix du canton de Lannoy, de-paix du canton de Lannoy.

A VENDRE

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire, à Lannoy.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

PROROGATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, portant la mention suivante: Enregistré à Lannoy, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 83, recto, case 3.

A Vendre de gré à gré

VILLEMS, A la Place NEUF LOTS

TERRAIN

Attenant à l'Eglise Et contenant ensemble 25 ares 50 centiares. S'adresser pour les conditions et pour traiter à M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy. 25644

Etude de M^e POISSONNIER, notaire à Roubaix.

TOURCOING, au Blanc-Seau

79 ares 74 cent. environ DE PRAIRIE

Front au Chemin des Carriers, vis-à-vis de l'ancienne ferme du Château des Clefs.

A VENDRE

pour en jouir immédiatement Le lundi 6 février, à 2 heures, en l'étude de M^e POISSONNIER, rue de Lille, 45. 4736-25543

TOURCOING

Rue Neuve de Roubaix, 53 et rue de la Folie UNE PROPRIÉTÉ

Comprenant: Bâtiments d'habitation avec grand-porche, vastes magasins, bureaux, etc. Le tout susceptible d'être divisé en plusieurs lots, qu'on agencera au gré des amateurs.

A LOUER

pour en jouir incessamment S'adresser à M^e DEBEUF, notaire à Tourcoing. 4784-25550

A Vendre ou à Louer

à des conditions très-avantageuses UNE USINE

En pleine activité, avec machine à vapeur de la force de 25 chevaux et tissage mécanique pour étoffes d'exportation, situées au bureau au journal, aux initiales D. L. 25633

REPRÉSENTANT

Une maison de Rouen demande un représentant à la commission, pour le placement des rubans de cartes. S'adresser au bureau du journal, sous les lettres A. U. 25635

EMPLOI

Un jeune homme ayant une certaine instruction, désire trouver un emploi quelconque. S'adresser rue des Tuilleries, 4, Roubaix. 25612

ÉLÈVE ARCHITECTE

On demande un élève architecte de 18 à 20 ans, sachant dessiner. S'adresser rue St-André, 46. 25615

Avis divers

Les créanciers de la faillite du sieur RENAUD-GRESSIN, ancien fabricant de bonneterie, à Villers-Bretonneux (Somme) sont priés de se faire connaître et d'indiquer leur chiffre de créance à M. GEORGES DUPRE, syndic provisoire pour l'établissement du bilan. 25652

HOTEL DU GRAND CERF

Table d'hôte à midi 42c, restaurant à toute heure. Vente de saumon pour repas de noces. Diners de famille. 25592

ESTAMINET A CÉDER

rue de l'Alouette, 42. 25633

ON DEMANDE

à emprunter (dans l'arrondissement de Tournai), une somme de trente mille francs, sur une belle propriété. Réponse par lettre, sous les initiales X. Z. au bureau du journal, en indiquant le taux. 25651

Le Meilleur marché de tous

A LOCCONNAGE DES FÊTES

Lille, 16, rue du Priez, 16, Lille près la Gare et l'Eglise Saint-Maurice

ON DEMANDE

à emprunter (dans l'arrondissement de Tournai), une somme de trente mille francs, sur une belle propriété. Réponse par lettre, sous les initiales X. Z. au bureau du journal, en indiquant le taux. 25651

A LOUER

pour le premier trimestre, à l'avenue de la gare, un appartement situé à proximité de la nouvelle rue de la Gare. Vente annuelle; cent ronds. S'adresser rue de la Redoute prolongée, 40r. 25627

MAISON A LOUER

à usage de fabricant, bobineur, située Impasse Muziez frères. S'adresser à la filature de coton Muziez frères, rue de l'Hommelet. 25638

VENTES DIVERSES

Etude de M^e LECROART, notaire à Lezouan.

VENTE PUBLIQUE

Au pied des marches, de 67 CHÈNES

Dont 23 d'une circonférence exceptionnelle.

4 Ormes, 4 Bois-Blancs, 1 HÈTRE

Le tout croissant dans les bois du requérant, situés à Belleghem, le long de la route de Courtrai vers Tournai. Réunion en l'estaminet Le Carillon.

A VENDRE

un très-bon cheval pouvant servir à tout usage. S'adresser chez M. A. Senneville, apprêteur, rue de Lannoy. 25649

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOIS

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL. Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales du demandeur, soit le numéro qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces lettres doivent être remises sans être ouvertes aux personnes intéressées.

COURSES

On demande un jeune homme pour faire les courses. S'adresser l'adresse au bureau du journal. 25637

JOURNÈES

Une femme travaillant, demande des journées. S'adresser rue Pellart, n^o 40. 25636

HOMME DE CONFIANCE

Un ex-garçon de recettes d'une maison de banque, âgé de 38 ans, instruit, connaissant les villes de Roubaix, Tourcoing, Lille et les environs, demande un emploi analogue de la représentation. Bonnes références. Il peut fournir un cautionnement. Réponse au bureau du journal, sous les lettres A. U. 25638

CONCIERGE

Sans enfants, désire trouver une place de concierge. Réponse au bureau du journal, aux initiales D. L. 25633

ON DEMANDE

un porceur pour peignes, Grande-Rue, 258, Roubaix. 25487

REPRÉSENTANT

Une maison de Rouen demande un représentant à la commission, pour le placement des rubans de cartes. S'adresser au bureau du journal, sous les lettres A. U. 25635

EMPLOI

Un jeune homme ayant une certaine instruction, désire trouver un emploi quelconque. S'adresser rue des Tuilleries, 4, Roubaix. 25612

ÉLÈVE ARCHITECTE

On demande un élève architecte de 18 à 20 ans, sachant dessiner. S'adresser rue St-André, 46. 25615

Avis divers

Les créanciers de la faillite du sieur RENAUD-GRESSIN, ancien fabricant de bonneterie, à Villers-Bretonneux (Somme) sont priés de se faire connaître et d'indiquer leur chiffre de créance à M. GEORGES DUPRE, syndic provisoire pour l'établissement du bilan. 25652

HOTEL DU GRAND CERF

Table d'hôte à midi 42c, restaurant à toute heure. Vente de saumon pour repas de noces. Diners de famille. 25592

ESTAMINET A CÉDER

rue de l'Alouette, 42. 25633

ON DEMANDE

à emprunter (dans l'arrondissement de Tournai), une somme de trente mille francs, sur une belle propriété. Réponse par lettre, sous les initiales X. Z. au bureau du journal, en indiquant le taux. 25651

Le Meilleur marché de tous

A LOCCONNAGE DES FÊTES

Lille, 16, rue du Priez, 16, Lille près